



## L'école refuse de me faire parvenir les bulletins scolaires de ma

Par **kazey**, le **07/12/2014** à **08:07**

bonjourrnvoilà 12 ans que je me bat pour obtenir les bulletins scolaire de mes filles, mais aujourd'hui un chef d'établissement vient de me dire par mail qu'il n'a aucun compte à me rendre concernant ma fille, qu'elle solution???? merci à vous

Par **moisse**, le **07/12/2014** à **10:11**

Bonjour,rnUne seule: le JAF pour modifier les conditions d'autorité parentale.

Par **Lag0**, le **07/12/2014** à **11:14**

Bonjour,rnIl faudrait un peu plus de renseignements pour vous répondre. Nous ne connaissons rien de votre situation et donc n'avons aucune idée de la raison qui pousse ce chef d'établissement à vous répondre cela !

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **15:07**

Bonsoir @eozen,rnQuelque part vous indiquez avoir 58 ans.rnVos filles sont peut-être majeures.rnÀ quoi faites-vous allusion quant aux condamnations et de qui, et à quoi.rnÀ part

votre fameuse bombe au poivre.

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **16:43**

Pour ce que j'en sais de ce qui semble se passer aujourd'hui, de nombreuses procédures associent des représentants d'élèves, des parents d'élève au travers des associations représentatives, mais pas les parents directement.  
Les colles et autres punitions légères ne relèvent pas de la cour d'assise, mais d'une indication sur le livret scolaire.  
Par contre pour un passage au conseil de discipline, l'élève et son représentant légal sont convoqués.